

PLAN d'équipement - Participation dans le financement des opérations de la tranche 1956 du Plan d'Equipement

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 24 Janvier 1957

Mesdames,

Messieurs,

J'ai reçu de Monsieur le Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer à la Réunion, la lettre suivante:

CAISSE CENTRALE
de la
FRANCE d'OUTRE-MER

Saint-Denis, le 22 Janvier 1957

Établissement Public

Le Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer à la Réunion

DIRECTION à la REUNION
rue de la Compagnie
(St-Denis)

à Monsieur le Maire de la Commune de
SAINT-DENIS

tel: 11.36 & 11.37

=====

REFERENCE : 98

O B J E T : Participation de la Commune de Saint-Denis à la tranche 1956 du plan d'équipement.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint en 6 exemplaires, les projets de convention concernant l'avance accordée par la Caisse Centrale à votre Commune pour qu'elle puisse couvrir la participation qui lui incombe dans le financement des opérations de la tranche 1956 du plan d'équipement.

Cette participation, fixée à 25 % des dépenses relatives aux opérations d'intérêt économique et à 10 % de celles répondant à un but social, s'élève, compte tenu des crédits FIDOM octroyés en 1956 à votre collectivité, à la somme de:

R. G. F. A. : 14.750.000.-

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser en retour les exemplaires de ces actes après les avoir dûment complétés, paraphés sur tous les feuillets et revêtus "in fine" de votre signature, celle-ci devant être précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

A chaque exemplaire devra être joint un procès-verbal d'une délibération de votre Conseil Municipal approuvant cet emprunt, précisant l'engagement de voter chaque année des recettes permettant d'en couvrir les charges (intérêts et amortissements) et vous autorisant à signer tout acte à cette fin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de
mes sentiments distingués

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter cet emprunt auprès de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, destiné à permettre la Commune de St-Denis de couvrir sa participation aux dépenses effectuées au titre du Plan d'équipement à la tranche de 1956 et à prendre l'engagement d'inscrire au budget communal les ressources correspondant au service de cet emprunt./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARQU.

Vu et autorisé
St Denis le 18 Mars 1957.
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. PETIT

adopté à l'unanimité.